

Table des matières

PARTIE I - AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE SOCIALE

3 décembre 2006. – LOI contenant diverses dispositions en matière de droit pénal social (<i>Mon. 18 décembre 2006</i>)	1
6 juin 2010. – CODE pénal social (<i>Mon. 1^{er} juillet 2010</i>)	1
6 juin 2010. – LOI introduisant le Code pénal social (<i>Mon. 1 juillet 2010</i>)	1

PARTIE II - CONTRATS DE TRAVAIL

10 mars 1900. – LOI sur le contrat de travail (<i>Mon. 14 mars 1900</i>)	37
3 juillet 1978. – LOI relative aux contrats de travail (<i>Mon. 22 août 1978; Err. Mon. 30 août 1978</i>)	37
14 novembre 2011. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution des articles 49, 50 et 51 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, en ce qui concerne les communications à l'Office national de l'emploi (<i>Mon. 30 novembre 2011</i>)	59
1 ^{er} juillet 1963. – LOI portant instauration de l'octroi d'une indemnité de promotion sociale (<i>Mon. 17 juillet 1963</i>)	60
28 août 1963. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au maintien de la rémunération normale des ouvriers, des travailleurs domestiques, des employés et des travailleurs engagés pour le service des bâtiments de navigation intérieure pour les jours d'absence à l'occasion d'événements familiaux ou en vue de l'accomplissement d'obligations civiques ou de missions civiles (<i>Mon. 11 septembre 1963</i>)	61
18 août 1964. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les conditions sous lesquelles les enfants de moins de quinze ans peuvent effectuer du travail à bord de bateaux de pêche (<i>Mon. 10 septembre 1964</i>)	62
10 avril 1973. – LOI accordant des crédits d'heures aux travailleurs en vue de leur promotion sociale (<i>Mon. 21 avril 1973</i>)	62
13 juillet 1973. – ARRÊTÉ ROYAL prolongeant certains délais de préavis fixés par la loi du 10 mars 1990 sur le contrat de travail (<i>Mon. 18 juillet 1990</i>)	62
19 juillet 1976. – LOI instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique (<i>Mon. 24 août 1976</i>)	62
31 mai 1977. – ARRÊTÉ ROYAL d'exécution de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique (<i>Mon. 2 juillet 1977</i>)	63
24 février 1978. – LOI relative au contrat de travail du sportif rémunéré (<i>Mon. 9 mars 1978</i>)	63
19 juillet 1983. – LOI sur l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés (<i>Mon. 31 août 1983</i>)	65
22 janvier 1985. – LOI de redressement contenant des dispositions sociales (<i>Mon. 24 janvier 1985</i>)	77
23 juillet 1985. – ARRÊTÉ ROYAL d'exécution de la section 6 – Octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs – du chapitre IV de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales (<i>Mon. 10 août 1985</i>)	89
24 juillet 1987. – LOI sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs (<i>Mon. 20 août 1987</i>)	92
26 mars 1999. – LOI relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses (<i>Mon. 1^{er} avril 1999</i>)	96

15 mai 2003. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités de calcul de la moyenne des travailleurs intérimaires occupés par un utilisateur (<i>Mon. 4 juin 2003</i>)	98
22 décembre 1989. – LOI-PROGRAMME (<i>Mon. 30 décembre 1989</i>)	98
29 décembre 1990. – LOI portant des dispositions sociales (<i>Mon. 9 janvier 1991</i>)	100
2 janvier 1991. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'octroi d'allocations d'interruption (<i>Mon. 12 janvier 1991</i>)	100
19 mars 1991. – LOI portant un régime de licenciement particulier pour les délégués du personnel aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, ainsi que pour les candidats délégués du personnel (<i>Mon. 29 mars 1991</i>)	105
21 mai 1991. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux modalités de calcul et de paiement de l'indemnité complémentaire due au délégué du personnel ou au candidat délégué du personnel dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'un motif grave (<i>Mon. 28 mai 1991</i>)	108
11 octobre 1991. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités de l'exercice du droit à un congé pour raisons impérieuses (<i>Mon. 6 décembre 1991</i>)	108
21 décembre 1992. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les dérogations à la durée hebdomadaire minimale de travail des travailleurs à temps partiel fixée à l'article 11bis de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail (<i>Mon. 30 décembre 1992</i>)	109
18 février 1994. – ARRÊTÉ ROYAL définissant la nature des intempéries qui empêchent le travail (<i>Mon. 26 février 1994</i>)	109
29 octobre 1997. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle (<i>Mon. 7 novembre 1997</i>)	109
5 juillet 1998. – ARRÊTÉ ROYAL portant les règles particulières relatives à la constitution et au fonctionnement des comités paritaires d'apprentissage, du comité paritaire d'apprentissage du Conseil national du Travail et des sous-comités paritaires d'apprentissage (<i>Mon. 20 août 1998</i>)	110
5 juillet 1998. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les conditions particulières et les modalités d'agrément et de retrait d'agrément comme patron et comme responsable de la formation dans le cadre de l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés (<i>Mon. 20 août 1998</i>)	112
10 août 1998. – ARRÊTÉ ROYAL instaurant un droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade (<i>Mon. 8 septembre 1998</i>)	113
13 juin 1999. – LOI relative à la médecine de contrôle (<i>Mon. 13 juillet 1999</i>)	114
12 août 2000. – LOI portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses (<i>Mon. 31 août 2000</i>)	115
8 juillet 2014. – ARRÊTÉ ROYAL de l'article 186 de la loi du 12 août 2000 portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses et fixant la date d'entrée en vigueur du chapitre 15 de la loi du 25 avril 2014 portant des dispositions diverses en matière de sécurité sociale (<i>Mon. 18 juillet 2014</i>)	115
5 mars 2002. – LOI relative au principe de non-discrimination en faveur des travailleurs à temps partiel (<i>Mon. 13 mars 2002</i>)	116
5 mars 2002. – LOI transposant la directive 96/71 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services et instaurant un régime simplifié pour la tenue de documents sociaux par les entreprises qui détachent des travailleurs en Belgique (<i>Mon. 13 mars 2002</i>)	116
5 juin 2002. – LOI sur le principe de non-discrimination en faveur des travailleurs avec un contrat de travail à durée déterminée (<i>Mon. 26 juin 2002</i>)	117

9 juillet 2002. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les délais de préavis pour les institutions ressortissant à la Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre (C.P.152) (<i>Mon. 23 juillet 2002</i>)	117
3 mai 2003. – LOI portant réglementation du contrat d'engagement maritime pour la pêche maritime et améliorant le statut social du marin pêcheur (<i>Mon. 20 juin 2003</i>)	117
17 février 2005. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution des dispositions de la loi du 3 mai 2003 portant réglementation du contrat d'engagement maritime pour la pêche maritime et améliorant le statut social du marin pêcheur (<i>Mon. 7 mars 2005</i>)	121
3 juillet 2005. – LOI relative aux droits des volontaires (<i>Mon. 29 août 2005</i>)	123
10 août 2005. – LOI portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société européenne (<i>Mon. 7 septembre 2005</i>)	125
3 juin 2007. – LOI portant des dispositions diverses relatives au travail (<i>Mon. 23 juillet 2007</i>)	127
6 novembre 2007. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'entrée en vigueur du titre VI de la loi du 3 juin 2007 portant des dispositions diverses relatives au travail (<i>Mon. 23 novembre 2007</i>)	132
9 mai 2008. – LOI portant des dispositions diverses en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société coopérative européenne (<i>Mon. 23 juillet 2008</i>)	132
9 mai 2008. – LOI portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société coopérative européenne (<i>Mon. 23 juillet 2008</i>)	132
27 octobre 2008. – ARRÊTÉ ROYAL concernant l'absence du travail en vue de fournir des soins d'accueil (<i>Mon. 13 novembre 2008</i>)	133
19 juin 2009. – LOI portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux (<i>Mon. 29 juillet 2009</i>)	134
30 décembre 2009. – LOI portant des dispositions diverses (<i>Mon. 31 décembre 2009; Err. Mon. 26 janvier 2010</i>)	135

PARTIE III - FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE ET AUTRES FONDS SOCIAUX

7 janvier 1958. – LOI concernant les Fonds de sécurité d'existence (<i>Mon. 7 février 1958</i>)	137
12 avril 1960. – LOI portant création d'un Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant (<i>Mon. 7 mai 1960</i>)	138
21 novembre 1960. – ARRÊTÉ ROYAL portant les statuts du Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant (<i>Mon. 8 décembre 1960</i>)	140

PARTIE IV - LANGUES (EMPLOI DANS LES RELATIONS SOCIALES)

19 juillet 1973. – DÉCRET du Conseil de la communauté culturelle néerlandaise réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements (<i>Mon. 6 septembre 1973</i>)	143
--	-----

VIII

30 juin 1982. – DÉCRET du Conseil de la Communauté française relatif à la protection de la liberté de l'emploi des langues et de l'usage de la langue française en matière de relations sociales entre les employeurs et leur personnel ainsi que d'actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements (<i>Mon. 27 août 1982</i>)	144
--	-----

PARTIE V - MAIN D'OEUVRE ÉTRANGÈRE ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES ÉTRANGERS

19 février 1965. – LOI relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes (<i>Mon. 26 février 1965</i>)	145
11 mai 1965. – ARRÊTÉ ROYAL pris en exécution de la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes et réglant l'organisation et la procédure à suivre par le Conseil d'enquête économique pour étrangers (<i>Mon. 22 juin 1965</i>)	149
19 décembre 1967. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL relatif aux modalités d'introduction et de délivrance des demandes d'autorisation d'occupation et de permis de travail pour les travailleurs de nationalité étrangère (<i>Mon. 29 décembre 1967</i>)	149
2 août 1985. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes (<i>Mon. 24 septembre 1985</i>)	151
30 avril 1999. – LOI relative à l'occupation des travailleurs étrangers (<i>Mon. 21 mai 1999</i>)	152
9 juin 1999. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (<i>Mon. 26 juin 1999</i>)	156
3 février 2003. – ARRÊTÉ ROYAL dispensant certaines catégories d'étrangers de l'obligation d'être titulaires d'une carte professionnelle pour l'exercice d'une activité professionnelle indépendante (<i>Mon. 4 mars 2003</i>)	167
2 avril 2003. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités d'introduction des demandes et de délivrance du permis de travail C (<i>Mon. 9 avril 2003</i>)	168
23 mai 2006. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux modalités d'introduction des demandes et de délivrances des autorisations d'occupation et de permis de travail visés à l'article 38 ^{quater} , § 3, de l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (<i>Mon. 31 mai 2006</i>)	168
12 février 2008. – LOI instaurant un nouveau cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles C.E. (<i>Mon. 2 avril 2008; Err. Mon. 9 avril 2008</i>)	168
3 août 2012. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux modalités d'introduction des demandes et de délivrances des autorisations d'occupation provisoires octroyées dans le cadre de la demande d'obtention par le travailleur étranger d'une «carte bleue européenne» (<i>Mon. 31 août 2012</i>)	172
11 février 2013. – LOI prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal (<i>Mon. 22 février 2013</i>)	173

PARTIE VI - ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Chapitre premier. Commissions paritaires et conventions collectives de travail

5 décembre 1968. – LOI sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires (<i>Mon. 15 janvier 1969; Err. Mon. 4 mars 1969</i>)	179
--	-----

5 janvier 1957. – ARRÊTÉ ROYAL fixant la dénomination, la compétence et la composition des Commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des Commissions paritaires (<i>Mon. 10 janvier 1957</i>).....	183	28 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour l'entretien du textile (<i>Mon. 16 mai 1973</i>).....	192
6 novembre 1969. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités générales de fonctionnement des commissions et des sous-commissions paritaires (<i>Mon. 18 novembre 1969; Err. Mon. 24 décembre 1969</i>).....	184	28 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire du spectacle et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 juin 1973</i>).....	192
7 novembre 1969. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les modalités de dépôt des conventions collectives de travail (<i>Mon. 22 novembre 1969</i>).....	185	4 mai 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie verrière et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 30 juin 1973</i>).....	193
9 février 1971. – ARRÊTÉ ROYAL instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 19 mars 1971</i>).....	185	4 mai 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour employés des charbonnages (<i>Mon. 25 juillet 1973</i>).....	193
4 octobre 1971. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les aides familiales et les aides seniors et en en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 28 octobre 1971</i>).....	187	4 mai 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les employés de casino (<i>Mon. 26 juillet 1973</i>).....	193
17 janvier 1972. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de certaines commissions paritaires (<i>Mon. 26 avril 1972</i>).....	187	18 mai 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 25 juillet 1973</i>).....	193
17 mars 1972. – ARRÊTÉ ROYAL instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 5 mai 1972</i>).....	187	28 mai 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie des briques et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 2 août 1973</i>).....	194
29 septembre 1972 (I). – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de certaines commissions paritaires (<i>Mon. 25 novembre 1972</i>).....	189	8 juin 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire du commerce de détail indépendant (<i>Mon. 29 septembre 1973</i>).....	194
29 septembre 1972. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement (<i>Mon. 1^{er} décembre 1972</i>).....	189	15 juin 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton (<i>Mon. 3 octobre 1973</i>).....	194
12 janvier 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des ports et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 janvier 1973</i>).....	189	13 juillet 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des maîtres tailleurs, des tailleuses et couturières et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 8 septembre 1973</i>).....	194
16 février 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour employés des charbonnages et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 7 avril 1973</i>).....	190	6 août 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie alimentaire et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 18 août 1973</i>).....	194
6 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour l'entretien du textile et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 17 mars 1973</i>).....	190	6 août 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie verrière (<i>Mon. 7 septembre 1973</i>).....	194
6 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés de casino et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 13 avril 1973</i>).....	190	6 août 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire du commerce alimentaire (<i>Mon. 21 octobre 1973</i>).....	195
13 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre des membres de la Commission paritaire des ports (<i>Mon. 23 mars 1973</i>).....	190	31 août 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie des briques (<i>Mon. 9 octobre 1973</i>).....	195
13 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire du transport et de la logistique et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 13 avril 1973</i>).....	190	14 septembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie alimentaire (<i>Mon. 12 octobre 1973</i>).....	195
13 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de la transformation du papier et du carton et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 15 mai 1973</i>).....	191	14 septembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les entreprises forestières et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 1^{er} novembre 1973</i>).....	195
14 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire du commerce alimentaire et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 mai 1973</i>).....	191	26 septembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des grands magasins (<i>Mon. 1^{er} décembre 1973</i>).....	195
14 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des grands magasins et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 31 mai 1973</i>).....	191	23 octobre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois (<i>Mon. 30 novembre 1973</i>).....	195
22 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des grandes entreprises de vente au détail et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 9 mai 1973</i>).....	192	28 novembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les entreprises forestières (<i>Mon. 17 janvier 1974</i>).....	195
22 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 15 mai 1973</i>).....	192	5 décembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'habillement et de la confection et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 8 février 1974</i>).....	195
22 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire du commerce de détail indépendant et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 15 mai 1973</i>).....	192	5 février 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 9 avril 1974</i>).....	195
22 mars 1973. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 1^{er} mai 1974</i>).....	192	25 mars 1974. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection (<i>Mon. 26 juin 1974</i>).....	197

9 avril 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour l'industrie céramique, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 1^{er} juin 1974</i>)	197	21 avril 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés de l'industrie alimentaire et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 1^{er} octobre 1975</i>).	203
25 avril 1974. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de certaines commissions paritaires (<i>Mon. 1^{er} août 1974</i>)	197	7 mai 1975. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les services et les organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité (<i>Mon. 15 octobre 1975</i>).	203
4 juin 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des industries du ciment et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 14 juin 1974; Err. Mon. 30 juillet 1974</i>)	197	6 juin 1975. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire auxiliaire pour employés (<i>Mon. 21 octobre 1975</i>)	203
1 ^{er} juillet 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des entreprises de garage et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 30 octobre 1974; Err. Mon. 15 mars 1978</i>)	197	6 juin 1975. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'industrie et du commerce de pétrole (<i>Mon. 21 octobre 1975</i>)	203
1 ^{er} juillet 1974. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux (<i>Mon. 30 octobre 1974</i>)	197	6 juin 1975. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour le commerce de combustibles (<i>Mon. 28 octobre 1975</i>)	203
19 juillet 1974. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des industries du ciment (<i>Mon. 3 septembre 1974</i>)	198	11 juillet 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour l'industrie des cuirs et peaux et des produits de remplacement, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 6 août 1975</i>)	203
12 août 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 10 septembre 1974</i>)	198	13 août 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés de la transformation du papier et du carton et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 14 octobre 1975</i>)	204
12 août 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour des ports, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 10 septembre 1974</i>)	198	13 août 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des employés de l'industrie papetière et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 14 octobre 1975</i>)	204
5 septembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour les entreprises de valorisation de matières premières de récupération, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 3 octobre 1974</i>)	199	13 août 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires de l'aviation commerciale et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 4 novembre 1975</i>)	204
20 septembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des pompes funèbres et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 26 octobre 1974</i>)	199	12 janvier 1976. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole et fixant sa dénomination et leur compétence (<i>Mon. 25 mars 1976</i>)	204
4 octobre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie hôtelière et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 30 avril 1975</i>)	199	9 février 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres des sous-commissions paritaires de l'aviation commerciale (<i>Mon. 4 mai 1976</i>).	205
4 novembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 7 décembre 1974</i>)	200	11 février 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres des sous-commissions paritaires pour les employés de la transformation du papier et du carton (<i>Mon. 21 avril 1976</i>)	205
4 novembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire auxiliaire pour employés, et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 19 décembre 1974</i>)	200	12 mars 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre (<i>Mon. 21 mai 1976</i>)	205
3 décembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des entreprises de garage (<i>Mon. 12 février 1975</i>)	200	15 avril 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre des membres de la Commission paritaire pour employés de l'industrie et du commerce du pétrole (<i>Mon. 15 septembre 1976</i>)	205
12 décembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les services et les organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 16 avril 1975</i>)	200	8 juin 1976. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 21 septembre 1976</i>)	205
16 janvier 1975. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers (<i>Mon. 18 juin 1975</i>).	201	22 octobre 1976. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires des industries du ciment, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 7 décembre 1976</i>)	205
4 mars 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de la construction et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 19 avril 1975</i>)	201	10 novembre 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments (<i>Mon. 14 décembre 1976</i>)	206
28 mars 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie et du commerce du pétrole et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 mai 1975</i>)	202	1 ^{er} juin 1978. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 5 août 1978</i>)	206
28 mars 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour le commerce de combustibles et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 mai 1975</i>)	202	5 juillet 1978. – ARRÊTÉ ROYAL instituant certaines commissions paritaires, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 28 juillet 1978</i>)	206
21 avril 1975. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 30 septembre 1975</i>)	202	10 août 1978. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire nationale des sports et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 17 octobre 1978</i>)	208

14 septembre 1978. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour l'industrie du bois, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 16 décembre 1978</i>)	208	28 juin 1991. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux (<i>Mon. 11 juillet 1991</i>)	214
29 septembre 1978. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 25 octobre 1978</i>)	209	11 juillet 1991. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires du transport urbain et régional et en fixant la dénomination et la compétence (<i>Mon. 19 juillet 1991</i>)	214
29 janvier 1979. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique (<i>Mon. 23 février 1979</i>)	209	15 juillet 1992. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire du spectacle (<i>Mon. 31 juillet 1992</i>)	214
25 avril 1979. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires de l'industrie des carrières, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 8 août 1979</i>)	210	22 octobre 1992. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région flamande (<i>Mon. 4 novembre 1992</i>)	214
9 août 1979. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire nationale des sports (<i>Mon. 12 octobre 1979</i>)	210	15 décembre 1992. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire du transport urbain et régional et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 décembre 1992</i>)	214
11 décembre 1979. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour la gestion d'immeubles, les agents immobiliers et les travailleurs domestiques (<i>Mon. 8 janvier 1980</i>)	210	15 mars 1993. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire du transport urbain et régional (<i>Mon. 25 mars 1993</i>)	214
23 janvier 1980. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires de l'industrie cinématographique fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 9 février 1980</i>)	211	28 octobre 1993. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour le secteur socio-culturel et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 17 novembre 1993</i>)	214
7 novembre 1983. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les services de gardiennage et/ou de surveillance et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 24 novembre 1983</i>)	211	16 mars 1995. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires du transport urbain et régional et en fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 29 mars 1995</i>)	215
9 juillet 1984. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés des métaux non ferreux et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 19 juillet 1984</i>)	211	3 avril 1995. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour le secteur socio-culturel (<i>Mon. 12 avril 1995</i>)	215
5 octobre 1984. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les employés des métaux non ferreux (<i>Mon. 26 janvier 1985</i>)	211	6 avril 1995. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés du commerce international du transport et de la logistique (<i>Mon. 27 avril 1995</i>)	215
13 mars 1985. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique, fixant leur dénomination et leur compétence et en fixant leur nombre de membres (<i>Mon. 16 avril 1985</i>)	211	7 octobre 1996. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les employés du commerce international du transport et de la logistique (<i>Mon. 22 octobre 1996</i>)	216
6 juin 1985. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les établissements publics de crédit et fixant sa compétence et le nombre de ses membres (<i>Mon. 28 juin 1985</i>)	212	29 avril 1999. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 1^{er} juin 1999</i>)	216
17 juin 1985. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire de l'industrie du gaz et de l'électricité et fixant sa compétence et le nombre de ses membres (<i>Mon. 12 juillet 1985</i>)	212	21 juin 1999. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires pour les services des aides familiales et des aides seniors et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 15 septembre 1999</i>)	216
8 avril 1988. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité et fixant sa dénomination et sa compétence et en fixant le nombre de membres (<i>Mon. 19 avril 1988</i>)	212	22 juin 1999. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation (<i>Mon. 24 août 1999</i>)	217
12 juin 1989. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire du transport et de la logistique (<i>Mon. 23 juin 1989</i>)	213	7 février 2000. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire (<i>Mon. 17 février 2000</i>)	217
20 décembre 1989. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné et fixant sa dénomination, sa compétence et le nombre de ses membres (<i>Mon. 24 janvier 1990</i>)	213	14 mai 2000. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres des sous-commissions paritaires pour les services des aides familiales et des aides seniors (<i>Mon. 6 juillet 2000</i>)	217
3 juillet 1990. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires des établissements et services d'éducation et d'hébergement et en fixant la dénomination, la compétence et le nombre de membres (<i>Mon. 12 juillet 1990</i>)	213	3 septembre 2000. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des sous-commissions paritaires de l'industrie textile et la bonneterie et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 20 septembre 2000</i>)	217
15 janvier 1991. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les «maatwerkbetrieben» et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 janvier 1991</i>)	213	29 mars 2001. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres des sous-commissions paritaires de l'industrie textile et de la bonneterie (<i>Mon. 12 avril 2001</i>)	217
24 avril 1991. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières (<i>Mon. 14 mai 1991</i>)	214	31 mai 2001. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Commission paritaire pour le secteur audiovisuel et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 19 juin 2001</i>)	217
		24 octobre 2001. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour le secteur audiovisuel (<i>Mon. 18 décembre 2001</i>)	218

5 novembre 2002. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Sous-commission paritaire pour la récupération de produits divers et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 19 novembre 2002</i>)	218	8 mai 1973. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 10 conclue au sein du Conseil national du travail, relative aux licenciements collectifs, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 6 août 1973 (<i>Mon. 17 août 1973</i>)	232
9 mars 2003. – ARRÊTÉ ROYAL instituant certaines commissions paritaires et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 8 avril 2003</i>)	218	26 février 1979. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 12bis , conclue au sein du Conseil national du travail, adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail la convention collective de travail n° 12 du 28 juin 1973, concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti aux ouvriers en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 23 mars 1979 (<i>Mon. 24 avril 1979</i>)	233
9 mars 2003. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Sous-commission paritaire pour la récupération de produits divers (<i>Mon. 8 avril 2003</i>)	219	26 février 1979. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 13bis , conclue au sein du Conseil national du travail, adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, la convention collective de travail n° 13 du 28 juin 1973, concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti à certains employés, en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 23 mars 1979 (<i>Mon. 24 avril 1979</i>)	234
9 juin 2004. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la Sous-commission paritaire pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité, fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 23 juin 2004</i>)	219	22 novembre 1973. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n°14 conclue au sein du Conseil national du travail, modifiée par celle du 26 mars 1975, relative à la réduction de la durée hebdomadaire du travail, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 juillet 1975 (<i>Mon. 15 août 1973</i>)	234
21 septembre 2004. – ARRÊTÉ ROYAL instituant des Sous-commissions paritaires pour le secteur socioculturel et fixant leur dénomination et leur compétence (<i>Mon. 30 septembre 2004</i>)	219	24 octobre 1974. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 16 , conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs pour les jours d'absence à l'occasion de certains événements familiaux, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 3 décembre 1974 (<i>Mon. 23 janvier 1975</i>)	235
14 février 2005. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres des Sous-commissions paritaires pour le secteur socio-culturel (<i>Mon. 1^{er} mars 2005</i>)	219	19 décembre 1974. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 17 conclue au sein du Conseil national du travail instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 16 janvier 1975 (<i>Mon. 31 janvier 1974</i>)	235
25 octobre 2006. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de certaines commissions paritaires (<i>Mon. 10 novembre 2006</i>)	219	21 décembre 2010. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 17tricies quater conclue au sein du Conseil national du travail, modifiant et exécutant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire en faveur de certains travailleurs âgés, en cas de licenciement (<i>Mon. 29 mars 2011</i>)	239
27 janvier 2008. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 8 février 2008</i>)	220	18 décembre 2012. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 17tricies quinquies conclue au sein du Conseil national du travail modifiant et exécutant la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement (<i>Mon. 13 juin 2013</i>)	239
27 janvier 2008. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire des loteries publiques (<i>Mon. 8 février 2008</i>)	220	20 février 2009. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 19octies conclue au sein du Conseil national du travail, concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs (<i>Mon. 13 juillet 2009</i>)	239
14 février 2008. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour les organismes sociaux et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 27 février 2008</i>)	220	10 avril 1975. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 20 concernant l'octroi à partir de 1976 d'une partie du double pécule de la quatrième semaine de vacances rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 juillet 1975 (<i>Mon. 14 août 1975</i>)	242
14 février 2008. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour le secteur non-marchand et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 27 février 2008</i>)	220	29 janvier 1976. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 20 conclue au sein du Conseil national du travail relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 mai 1976 (<i>Mon. 5 juin 1976</i>)	242
14 février 2008. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour les professions libérales et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 27 février 2008</i>)	220	26 juin 1975. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 22 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 9 septembre 1975 (<i>Mon. 10 octobre 1975</i>)	243
12 août 2008. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le nombre de membres de la Commission paritaire pour les professions libérales (<i>Mon. 26 août 2008</i>)	221		
6 octobre 2008. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour les activités maritimes et liées aux voies d'eau et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 17 octobre 2008</i>)	221		
20 septembre 2009. – ARRÊTÉ ROYAL instituant la commission paritaire pour les technologies orthopédiques et fixant sa dénomination et sa compétence (<i>Mon. 7 octobre 2009</i>)	221		
21 décembre 2010. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les délais de préavis pour les entreprises ressortissant à la Sous-commission paritaire pour les exploitations forestières (SCP 125.01) (<i>Mon. 14 janvier 2011</i>)	221		

Chapitre II. Conseil national du travail

29 mai 1952. – LOI organique du Conseil national du travail (<i>Mon. 31 mai 1952</i>)	226		
24 mai 1971. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 5 concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises (<i>Mon. 1^{er} juillet 1971</i>)	227		
9 mars 1972. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 9 conclue au sein du Conseil national du travail, coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprises, conclus au sein du Conseil national du travail, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 12 septembre 1972 (<i>Mon. 25 novembre 1972</i>)	229		

2 octobre 1975. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 24 , conclue au sein du Conseil national du travail, concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 janvier 1976 (<i>Mon. 17 février 1975</i>)	245	2 juin 1987. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 42 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à l'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 18 juin 1987 (<i>Mon. 26 juin 1987</i>)	259
15 octobre 1975. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 25 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 9 décembre 1975 (<i>Mon. 25 décembre 1975</i>)	245	2 mai 1988. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 43 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen (<i>Mon. 26 août 1988</i>)	260
27 novembre 1975. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 27 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la déclaration par l'employeur de certains retards de paiement, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 17 février 1976 (<i>Mon. 23 mars 1975</i>)	246	19 décembre 1989. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 45 conclue au sein du Conseil national du travail, instaurant un congé pour raisons impérieuses, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 6 mars 1990 (<i>Mon. 21 mars 1990</i>)	263
26 mai 1976. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 28 concernant la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail rendue obligatoire par l'arrêté royal du 24 septembre 1976 (<i>Mon. 14 octobre 1976</i>)	247	23 mars 1990. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 46 conclue au sein du Conseil national du travail, relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 mai 1990 (<i>Mon. 13 juin 1990</i>)	263
29 novembre 1976. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 29 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la prestation d'heures supplémentaires, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 6 janvier 1977 (<i>Mon. 8 mars 1976</i>)	247	21 décembre 2010. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 46 <i>vicies</i> conclue au sein du Conseil national du travail exécutant de la convention collective de travail n° 46 du 13 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit (<i>Mon. 23 mars 2011</i>)	266
7 juin 1985. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 32 <i>bis</i> , conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite , rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 juillet 1985 (<i>Mon. 9 août 1985</i>)	247	18 décembre 2012. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 46 <i>vicies semel</i> conclue au sein du Conseil national du travail , exécutant la convention collective de travail n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit (<i>Mon. 13 juin 2013</i>)	266
27 février 1981. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 35 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 septembre 1981 (<i>Mon. 6 octobre 1981; Err. Mon. 4 décembre 1981</i>)	250	18 décembre 1990. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 47 <i>bis</i> conclue au sein du Conseil national du travail, relative au travail intérimaire en cas de surcroît extraordinaire de travail, rendue obligatoire par arrêté royal du 5 mars 1991 (<i>Mon. 17 mai 1991</i>)	266
27 novembre 1981. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 36 conclue au sein du Conseil national du travail, portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, rendue obligatoire par arrêté royal du 9 décembre 1981 (<i>Mon. 6 janvier 1982; Err. Mon. 16 février 1982</i>)	251	18 décembre 1990. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 47 <i>ter</i> conclue au sein du Conseil national du travail, relative au salaire garanti en faveur des travailleurs intérimaires en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident de droit commun, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 février 1991 (<i>Mon. 19 mars 1991</i>)	267
4 mars 1986. – CONVENTION COLLECTIVE du travail n°36 <i>decies</i> concernant la prime de fin d'année des travailleurs intérimaires, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 20 mars 1986 (<i>Mon. 19 avril 1986</i>)	255	18 décembre 1990. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 47 <i>quater</i> conclue au sein du Conseil national du travail, relative à l'application de la législation sur le travail à temps partiel en cas de travail intérimaire, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 février 1991 (<i>Mon. 16 mai 1991</i>)	267
6 décembre 1983. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 38 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le recrutement et la sélection de travailleurs, conclue au sein du Conseil national du travail, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 11 juillet 1984 (<i>Mon. 28 juillet 1984</i>)	255	29 janvier 1991. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 48, conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail rendue obligatoire par l'arrêté royal du 4 avril 1991 (<i>Mon. 29 mai 1991</i>)	267
13 décembre 1983. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 39 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant l'information et la concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies, dont les articles 1 ^{er} à 7 ont été rendus obligatoires par l'arrêté royal du 25 janvier 1984 (<i>Mon. 8 février 1984</i>)	257	29 octobre 1991. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 50 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans, rendue obligatoire par arrêté royal du 17 décembre 1991 (<i>Mon. 10 janvier 1992</i>)	267
11 janvier 1984. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 40 relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 1 ^{er} février 1984 (<i>Mon. 22 février 1984</i>)	258	10 février 1992. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 51 relative à l'outplacement, conclue au sein du Conseil national du travail, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 avril 1992 (<i>Mon. 1^{er} mai 1992</i>)	268
25 mars 1986. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 41 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le cautionnement, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 2 mai 1986 (<i>Mon. 3 juin 1986</i>)	258	23 février 1993. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 53 conclue au sein du Conseil national du travail relative au chômage temporaire, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 2 avril 1993 (<i>Mon. 29 avril 1993</i>)	269
		13 juillet 1993. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 55 conclue au sein du Conseil national du travail, instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de réduction des prestations de travail à mi-temps, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 17 novembre 1993 (<i>Mon. 4 décembre 1993</i>)	269

6 février 1996. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 62 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 mars 1996 (<i>Mon. 11 avril 1996</i>)	270	18 juillet 2000. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 76 conclue au sein du Conseil national du travail, portant exécution de l'article 27, § 4, alinéa 2 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail rendue obligatoire par l'A.R. du 17 septembre 2000 (<i>Mon. 27 septembre 2000</i>)	281
29 avril 1997. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 64 conclue au sein du Conseil national du travail, instituant un droit au congé parental, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 29 octobre 1997 (<i>Mon. 7 novembre 1997</i>)	273	19 décembre 2001. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 77bis conclue au sein du Conseil national du travail, remplaçant la convention collective de travail n° 77 du 14 février 2001 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 janvier 2002 (<i>Mon. 16 février 2002; Err. Mon. 5 mars 2002</i>)	281
25 juin 1997. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 65 instaurant et déterminant, pour 1997 et 1998, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas, et rendue obligatoire par l'arrêté royal du 14 septembre 1997, art. 1 ^{er} (<i>Mon. 15 novembre 1997</i>)	275	21 février 2014. – ARRÊTÉ ROYAL rendant obligatoire la convention collective de travail du 3 juillet 2013, conclue au sein de la Commission paritaire pour les sociétés de bourse, relative à la modification du calcul du seuil de 5 pour cent visé à l'article 15 de la convention collective de travail n° 77bis du 19 décembre 2001, conclue au sein du Conseil national du travail, remplaçant la convention collective de travail n° 77 du 14 février 2001 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps (<i>Mon. 5 août 2014</i>)	287
29 janvier 1998. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 67 conclue au sein du Conseil national du travail relative à la technique de conversion de l'«indice-santé» (base 1988 = 100) à l'«indice-santé» (base 1996 = 100) dans les conventions collectives de travail, rendue obligatoire par l'A.R. du 9 mars 1998 (<i>Mon. 3 avril 1998</i>)	276	30 mars 2001. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 78 relative à l'introduction de l'euro dans les conventions collectives de travail conclues conformément à la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires, modifiée par la convention collective de travail n° 78bis du 20 avril 2001, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 12 juin 2001 (<i>Mon. 29 juin 2001</i>)	288
16 juin 1998. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 68 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard de la surveillance par caméras sur le lieu du travail, rendue obligatoire par l'A.R. du 20 septembre 1998 (<i>Mon. 2 octobre 1998</i>)	276	16 octobre 2001. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 79 conclue au sein du Conseil national du travail, instaurant et déterminant, pour 2001 et 2002, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 14 décembre 2001 (<i>Mon. 11 janvier 2002</i>)	289
17 juillet 1998. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 69 déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants des barèmes, primes, indemnités et avantages, rendue obligatoire par l'A.R. du 8 octobre 1998 (<i>Mon. 27 octobre 1998</i>)	277	27 novembre 2001. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 80 conclue au sein du Conseil national du travail, instaurant un droit aux pauses d'allaitement, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 janvier 2002 (<i>Mon. 12 février 2002</i>)	289
15 décembre 1998. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 70 conclue au sein du Conseil national du travail, déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants autres que ceux visés par la convention collective de travail n° 69 du 17 juillet 1998 déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants des barèmes, primes, indemnités et avantages rendue obligatoire par l'A.R. du 28 février 1999 (<i>Mon. 24 mars 1999</i>)	278	26 avril 2002. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 81 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard du contrôle des données de communication électroniques en réseau, rendue obligatoire par arrêté royal du 12 juin 2002 (<i>Mon. 29 juin 2002</i>)	290
10 février 1999. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 71 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs pour les jours d'absence à l'occasion du décès d'arrière-grands-parents et d'arrière-petits-enfants, rendue obligatoire par l'A.R. du 23 avril 1999 (<i>Mon. 12 mai 1999</i>)	278	10 juillet 2002. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 82 conclue au sein du Conseil national du travail, relative au reclassement professionnel pour les travailleurs de quarante-cinq ans et plus qui sont licenciés, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 20 septembre 2002 (<i>Mon. 5 octobre 2002</i>)	292
30 mars 1999. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 72 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant la gestion de la prévention du stress occasionné par le travail, rendue obligatoire par l'A.R. du 21 juin 1999 (<i>Mon. 9 juillet 1999</i>)	279	6 octobre 2004. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 84, conclue au sein du Conseil national du Travail, concernant l'implication des travailleurs dans la société européenne (<i>Mon. 19 janvier 2005</i>)	296
17 novembre 1999. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 73 conclue au sein du Conseil national du Travail, instaurant et déterminant, pour 1999 et 2000, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une Commission paritaire instituée ou lorsque la Commission paritaire instituée ne fonctionne pas, et rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 février 2000 (<i>Mon. 24 février 2000</i>)	280	9 novembre 2005. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 85 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le télétravail, rendue obligatoire par l'A.R. du 13 juin 2006 (<i>Mon. 5 septembre 2006</i>)	301
17 novembre 1999. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 74 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs cohabitants légaux pour les jours d'absence à l'occasion de certains événements familiaux, rendue obligatoire par l'A.R. du 7 février 2000 (<i>Mon. 24 février 2000</i>)	280	25 janvier 2006. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 87 conclue au sein du Conseil national du Travail, relative à la technique de conversion de l'«indice santé» (base 1996 = 100) à l'«indice santé» (base 2004 = 100) dans les conventions collectives de travail, rendue obligatoire par l'A.R. du 22 mars 2006 (<i>Mon. 12 avril 2006</i>)	302
20 décembre 1999. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 75 conclue au sein du Conseil national du travail relative aux délais de préavis des ouvriers, rendue obligatoire par l'A.R. du 10 février 2000 (<i>Mon. 26 février 2000</i>)	281	30 janvier 2007. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 88 conclue au sein du conseil national du travail concernant l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne, rendue obligatoire par l'A.R. du 16 mars 2007 (<i>Mon. 10 avril 2007</i>)	303

30 janvier 2007. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 89 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant la prévention des vols et les contrôles de sortie des travailleurs quittant l'entreprise ou le lieu de travail, rendue obligatoire par l'A.R. du 25 avril 2007 (<i>Mon. 11 mai 2007</i>)	311	16 juillet 2013. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 108 conclue au sein du Conseil national du travail relative au travail temporaire et au travail intérimaire (<i>Mon. 10 février 2014</i>)	349
20 décembre 2007. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 90 conclue au sein du conseil national du travail concernant les avantages non récurrents liés aux résultats (<i>Mon. 21 février 2008</i>)	312	12 février 2014. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 109 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant la motivation du licenciement (<i>Mon. 20 mars 2014</i>)	354
29 avril 2008. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 94 conclue au sein du Conseil national du Travail, concernant la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux (<i>Mon. 2 juillet 2008</i>)	316	12 février 2014. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 110 conclue au sein du Conseil national du travail, relative à la technique de conversion de l'«indice santé» (base 2004 = 100) à l'«indice santé» (base 2013 = 100) dans les conventions collectives de travail (<i>Mon. 20 Mars 2014</i>)	355
20 février 2009. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 96 conclue au sein du Conseil national du travail, instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, en exécution de l'accord interprofessionnel du 22 décembre 2008 (<i>Mon. 13 juillet 2009</i>)	320	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 111 conclue au sein du Conseil national du travail conclue au sein du Conseil national du travail, fixant, pour 2015 et 2016, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126895/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	355
20 février 2009. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 98 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant les éco-chèques (<i>Mon. 13 juillet 2009</i>)	320	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 112 conclue au sein du Conseil national du travail fixant, à titre interprofessionnel pour 2015 et 2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126896/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	357
20 février 2009. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 99 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant le niveau de rémunération des travailleurs handicapés et remplaçant la convention collective de travail n° 26 du 15 octobre 1975 concernant le niveau de rémunération des travailleurs handicapés occupés dans un emploi (<i>Mon. 13 juillet 2009</i>)	322	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 113 conclue au sein du Conseil national du travail conclue au sein du Conseil national du travail, fixant, à titre interprofessionnel pour 2015-2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant été occupés dans le cadre d'un métier lourd (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126897/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	357
1 ^{er} avril 2009. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 100 conclue au sein du Conseil national du travail, concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise (<i>Mon. 13 juillet 2009</i>)	322	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 114 conclue au sein du Conseil national du travail conclue au sein du Conseil national du travail, fixant les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126898/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	358
21 décembre 2010. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 101 conclue au sein du Conseil national du travail concernant l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire (<i>Mon. 8 avril 2011</i>)	325	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 115 conclue au sein du Conseil national du travail conclue au sein du Conseil national du travail, instituant un régime de complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126899/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	360
5 octobre 2011. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 102 conclue au sein du Conseil national du travail, relative au maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice (<i>Mon. 25 avril 2013</i>)	331	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 116 conclue au sein du Conseil national du travail conclue au sein du Conseil national du travail, fixant à titre interprofessionnel, pour 2015-2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant une longue carrière (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126900/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	360
27 juin 2012. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 103 conclue au sein du Conseil national du travail – Instauration d'un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière (Convention enregistrée le 18 juillet 2012 sous le numéro 110211/CO/300) (<i>Mon. 31 août 2012</i>)	334	27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 117 conclue au sein du Conseil national du travail déterminant l'âge à partir duquel un régime de complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés dans une entreprise reconnue comme étant en difficulté ou reconnue comme étant en restructuration (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126901/CO/300) (<i>Mon. 15 juillet 2015</i>)	361
27 juin 2012. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 104 conclue au sein du Conseil national du Travail relative à la mise en oeuvre d'un plan pour l'emploi des travailleurs âgés dans l'entreprise (<i>Mon. 8 novembre 2012</i>)	343		
28 mars 2013. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 105 conclue au sein du Conseil national du travail fixant les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement (<i>Mon. 24 octobre 2013</i>)	344		
28 mars 2013. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 106 conclue au sein du Conseil national du travail fixant, pour 2013 et 2014, les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail (<i>Mon. 24 octobre 2013</i>)	346		
28 mars 2013. – CONVENTION COLLECTIVE de travail n° 107 conclue au sein du Conseil national du travail, relative au système de cliquet pour le maintien de l'indemnité complémentaire dans le cadre de certains régimes de chômage avec complément d'entreprise (<i>Mon. 21 novembre 2013</i>)	347		

27 avril 2015. – CONVENTION collective de travail n° 118 conclue au sein du Conseil national du travail fixant, pour 2015-2016, le cadre interprofessionnel de l'abaissement à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration (Convention enregistrée le 19 mai 2015 sous le numéro 126902/CO/300) (*Mon. 15 juillet 2015*)

Chapitre III. Conseil central de l'économie et conseils d'entreprise

20 septembre 1948. – LOI portant organisation de l'économie (*Mon. 27-28 septembre 1948*)

27 novembre 1973. – ARRÊTÉ ROYAL portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises (*Mon. 28 novembre 1973*)

23 avril 1998. – LOI portant des dispositions diverses en ce qui concerne l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs (*Mon. 21 mai 1998*)

23 avril 1998. – LOI portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs (*Mon. 21 mai 1998*)

8 avril 2003. – LOI-PROGRAMME (*Mon. 17 avril 2003*)

4 décembre 2007. – LOI relative aux élections sociales (*Mon. 7 décembre 2007*)

Chapitre IV. Classes moyennes

15 avril 1959. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 24 décembre 1958 permettant d'instituer des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie (*Mon. 25 avril 1959*)

28 juin 1960. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution de la loi du 22 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce (*Mon. 1^{er} juillet 1960*)

7 novembre 1960. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les conditions dans lesquelles la garde dominicale peut être organisée dans l'artisanat et le commerce (*Mon. 11-12 novembre 1960*)

23 novembre 1960. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL portant exécution de l'article 12 de la loi du 24 décembre 1958 permettant d'instituer des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie (*Mon. 12 décembre 1960*)

15 décembre 1970. – LOI sur l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat (*Mon. 20 mars 1971*)

25 février 1971. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les mesures d'exécution de la loi du 15 décembre 1970 sur l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat (*Mon. 20 mars 1971*)

21 janvier 1985. – LOI relative à la représentation spécifique des classes moyennes dans certains organes consultatifs (*Mon. 2 février 1985*)

8 février 1985. – LOI portant création de l'artisanat-service (*Mon. 23 février 1985*)

3 juillet 1991. – DÉCRET de la Communauté française relatif à la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 19 septembre 1991*)

XVI

6 septembre 1993. – ARRÊTÉ ROYAL protégeant le titre professionnel et l'exercice de la profession d'agent immobilier (*Mon. 13 octobre 1993*)

10 février 1998. – LOI-PROGRAMME pour la promotion de l'entreprise indépendante (*Mon. 21 février 1998*)

16 juillet 1998. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon relatif au plan de formation en alternance dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 22 septembre 1998*)

16 juillet 1998. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon fixant les conditions d'agrément des entreprises dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 22 septembre 1998*)

16 juillet 1998. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon fixant les conditions d'agrément du délégué à la tutelle dans la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 22 septembre 1998*)

16 juillet 1998. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon fixant les conditions d'agrément des contrats d'apprentissage dans la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 22 septembre 1998*)

16 juillet 1998. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon relatif à la convention de stage dans la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (*Mon. 22 septembre 1998*)

26 juin 2002. – LOI relative à l'instauration du Conseil d'établissement (*Mon. 27 juillet 2002*)

19 décembre 2002. – DÉCRET du Conseil régional wallon relatif aux chèques-formation à la création d'entreprise (*Mon. 17 janvier 2003*)

12 juin 2003. – ARRÊTÉ du Gouvernement wallon portant exécution de certaines dispositions du décret du 19 décembre 2002 relatif aux chèques-formation à la création d'entreprise (*Mon. 7 juillet 2003*)

3 août 2007. – ARRÊTÉ ROYAL codifiant les lois-cadres relatives aux professions intellectuelles prestataires de services (*Mon. 18 septembre 2007*)

Chapitre V. Commission sociale nationale pour les petites entreprises

24 décembre 1962. – LOI instituant une Commission sociale nationale pour les petites entreprises (*Mon. 29 décembre 1962*)

Chapitre VI. Unions professionnelles

31 mars 1898. – LOI sur les Unions professionnelles (*Mon. 8 avril 1898*)

2 août 1985. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi-cadre du 1^{er} mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services, modifiée par la loi du 15 juillet 1985 (*Mon. 24 août 1985*)

17 août 2007. – ARRÊTÉ ROYAL pris en exécution de l'article 6 de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles et abrogeant l'arrêté du régent du 23 août 1948 pris en exécution de l'article 6 de la loi du 31 mars 1898 sur les unions professionnelles (*Mon. 3 août 2009*)

Chapitre VII. Travail familial

2 août 1985. – LOI portant création d'une Commission du Travail familial (*Mon. 3 septembre 1985*)

PARTIE VII - PRESTATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

19 août 1948. – LOI relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (*Mon. 21 août 1948*)

27 juillet 1950. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les besoins vitaux à satisfaire pour l'exécution de la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix (*Mon. 30 juillet 1950*) 415

PARTIE VIII - PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Chapitre premier. Lois sur le travail

16 mars 1971. – LOI sur le travail (*Mon. 30 mars 1971*) 417

22 juin 1949. – ARRÊTÉ DU RÉGENT instituant le repos dominical pour les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (*Mon. 25 novembre 1949*) 427

10 février 1965. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les personnes investies d'un poste de direction ou de confiance, dans les secteurs privés de l'économie nationale, pour l'application de la loi sur la durée du travail (*Mon. 12 février 1965*) 427

10 novembre 1971. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les fonctionnaires chargés d'accorder les autorisations individuelles visées à l'article 7 de la loi sur le travail du 16 mars 1971 et fixant la procédure à suivre pour obtenir ces autorisations individuelles (*Mon. 25 novembre 1971*) 427

10 novembre 1971. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'application de la loi sur le travail du 16 mars 1971 et ses arrêtés d'exécution (*Mon. 25 novembre 1971*) 428

11 septembre 2013. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les procédures de négociations pour augmenter la limite interne de la durée du travail à respecter dans le courant d'une période de référence et le quota d'heures supplémentaires pour lesquelles le travailleur peut renoncer à la récupération en vertu de l'article 26bis § 1^{er}bis et § 2bis de la loi du 16 mars 1971 sur travail (*Mon. 19 septembre 2013*) 428

4 avril 1972. – ARRÊTÉ ROYAL interdisant aux jeunes travailleurs de moins de 16 ans l'exécution de travaux souterrains (*Mon. 21 avril 1972*) 429

4 avril 1972. – ARRÊTÉ ROYAL concernant le travail de nuit des jeunes travailleurs (*Mon. 21 avril 1972*) 429

23 mai 1972. – ARRÊTÉ ROYAL concernant l'occupation au travail des jeunes travailleurs les dimanches et jours fériés (*Mon. 7 juin 1972*) 429

8 juin 1972. – LOI organisant le travail portuaire (*Mon. 10 août 1972*) 429

10 juillet 1972. – ARRÊTÉ ROYAL concernant l'occupation au travail des jeunes travailleurs les dimanches et les jours fériés dans les entreprises ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière (*Mon. 21 juillet 1972*) 429

17 octobre 1972. – ARRÊTÉ ROYAL concernant le travail de nuit des jeunes travailleurs occupés dans certaines entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire nationale des constructions métallique, mécanique et électrique (*Mon. 25 novembre 1972*) 430

6 février 1974. – ARRÊTÉ ROYAL concernant le travail de nuit des jeunes travailleurs occupés dans les entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière (*Mon. 14 mars 1974*) 430

12 décembre 1974. – ARRÊTÉ ROYAL concernant l'occupation au travail des jeunes travailleurs les dimanches et jours fériés dans certaines entreprises ressortissant à la Commission paritaire nationale du commerce (*Mon. 24 avril 1975*) 430

9 juin 1981. – ARRÊTÉ ROYAL interdisant certains travaux souterrains dans les mines, minières et carrières aux travailleurs dont l'âge est compris entre 18 et 21 ans (*Mon. 9 juillet 1981*) 430

30 décembre 1982. – ARRÊTÉ ROYAL n° 179 relatif aux expériences d'aménagement du temps de travail dans les entreprises en vue d'une redistribution du travail disponible (*Mon. 20 janvier 1983; Err. Mon. 22 avril 1983*) 430

20 mai 1983. – ARRÊTÉ ROYAL d'exécution de l'arrêté royal n° 179 du 30 décembre 1982 relatif aux expériences d'aménagement du temps de travail dans les entreprises en vue d'une redistribution du travail disponible (*Mon. 3 juin 1983*) 432

17 mars 1987. – LOI relative à l'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises (*Mon. 12 juin 1987*) 433

11 octobre 1991. – ARRÊTÉ ROYAL assimilant certaines périodes à des périodes de travail en vue de la prolongation de la période d'interruption du travail au-delà de la huitième semaine après l'accouchement (*Mon. 7 novembre 1991*) 434

17 octobre 1994. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la conversion du congé de maternité en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère (*Mon. 9 novembre 1994; Err. Mon. 15 décembre 1994*) 434

2 mai 1995. – ARRÊTÉ ROYAL concernant la protection de la maternité (*Mon. 18 mai 1995; Err. Mon. 12 octobre 1995*) 435

17 février 1997. – LOI relative au travail de nuit (*Mon. 8 avril 1997*) 435

28 janvier 2003. – LOI relative aux examens médicaux dans le cadre des relations de travail (*Mon. 9 avril 2003*) 436

16 novembre 2015. – LOI portant des dispositions diverses en matière sociale (*Mon. 26 novembre 2015*) 436

Chapitre II. Durée du travail (Dispositions particulières)

16 mai 1938. – LOI portant réglementation de la durée du travail dans l'industrie diamantaire (*Mon. 29 mai 1938*) 439

6 avril 1960. – LOI concernant l'exécution de travaux de construction (*Mon. 7 mai 1960*) 439

30 mai 1960. – ARRÊTÉ ROYAL pris en exécution de la loi du 6 avril 1960 concernant l'exécution de travaux de construction (*Mon. 3 juin 1960*) 440

11 mars 1993. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au travail des enfants (*Mon. 9 avril 1993*) 440

10 août 2001. – LOI relative à la conciliation entre l'emploi et la qualité de vie (*Mon. 15 septembre 2001*) 441

22 octobre 1996. – CONVENTION n° 180 sur la durée du travail des gens de mer et des effectifs des navires, 1996 (*Mon. 13 novembre 2003*) 442

27 décembre 2006. – LOI portant des dispositions diverses (III) (*Mon. 28 décembre 2006*) 443

26 avril 2010. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les jours de repos accordés aux ouvriers occupés par des employeurs ressortissant à la Commission paritaire de la construction à titre de réduction de la durée du travail (*Mon. 7 mai 2010*) 444

Chapitre III. Règlements de travail

8 avril 1965. – LOI instituant les règlements de travail (*Mon. 5 mai 1965*) 445

15 décembre 2013. – ARRÊTÉ ROYAL fixant la procédure à suivre pour l'établissement et la modification du règlement de travail applicable à la Commission de la protection de la vie privée et aux travailleurs qu'elle occupe (*Mon. 6 janvier 2014*) 449

Chapitre IV. Règlements pour la protection du travail

5 mai 1888. – LOI relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et à la surveillance des machines et chaudières à vapeur (*Mon. 13 mai 1888*) 451

30 août 1919. – LOI interdisant la fabrication, l'importation, la vente et la détention pour la mise en vente des allumettes contenant du phosphore blanc (*Mon. 14 septembre 1919*) 451

30 mars 1926. – LOI relative à l'emploi de la céruse et autres pigments blancs de plomb (*Mon. 22 avril 1926*) 451

11 février 1946 et 27 septembre 1947. – ARRÊTÉS DU RÉGENT portant approbation des titres I et II (<i>Mon. 3 et 4 avril 1946</i>) et des titres III, IV et V du règlement général pour la protection du travail (RGPT) (<i>Mon. 3 et 4 octobre 1947</i>)	452	23 décembre 2003. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés aux travaux en milieu hyperbare (<i>Mon. 26 janvier 2004; Err. Mon. 8 mars 2004</i>)	532
6 juillet 1949. – LOI concernant le logement des travailleurs dans les entreprises et exploitations industrielles, agricoles ou commerciales (<i>Mon. 18-19 juillet 1949</i>)	467	6 juillet 2004. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux vêtements de travail (<i>Mon. 3 août 2004</i>)	534
23 décembre 1957. – ARRÊTÉ ROYAL concernant la répartition des attributions des fonctionnaires et agents du ministère du travail et de la prévoyance sociale et de l'administration des mines, chargés de l'inspection du travail (<i>Mon. 13-14 janvier 1958</i>)	468	16 juillet 2004. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à certains aspects du travail de nuit et du travail posté liés au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (<i>Mon. 9 août 2004; Err. Mon. 24 août 2004</i>)	535
11 juillet 1961. – LOI relative aux garanties de sécurité et de salubrité que doivent présenter les machines, les parties de machines, le matériel, les outils, les appareils, les récipients et les équipements de protection (<i>Mon. 24 juillet 1961</i>)	468	21 septembre 2004. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection des stagiaires (<i>Mon. 4 octobre 2004; Err. Mon. 3 janvier 2005</i>)	535
11 août 1964. – ARRÊTÉ ROYAL attribuant aux conciliateurs sociaux certains pouvoirs en matière de surveillance de l'application de la législation sociale (<i>Mon. 25 août 1964</i>)	469	13 juin 2005. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'utilisation des équipements de protection individuelle (<i>Mon. 14 juillet 2005</i>)	537
12 avril 1965. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la mise au travail dans les excavations souterraines (<i>Mon. 11 juin 1965</i>)	469	7 juillet 2005. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des vibrations mécaniques sur le lieu de travail (<i>Mon. 14 juillet 2005</i>)	539
3 décembre 1969. – LOI habilitant le Roi à établir des redevances pour l'application des réglementations concernant la protection du travail, les machines dangereuses et les radiations ionisantes (<i>Mon. 6 janvier 1970</i>)	470	31 août 2005. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur (<i>Mon. 15 septembre 2005; Err. Mon. 8 novembre 2005; Err. Mon. 22 août 2006</i>)	541
21 avril 1989. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la sécurité et aux conditions de travail du personnel occupé dans les exploitations à ciel ouvert des minières et des carrières, ainsi que dans leurs dépendances (<i>Mon. 10 mai 1989</i>)	470	16 janvier 2006. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés au bruit sur le lieu de travail (<i>Mon. 15 février 2006</i>)	543
2 décembre 1993. – ARRÊTÉ ROYAL concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail (<i>Mon. 29 décembre 1993; Err. Mon. 1^{er} mars 1994</i>)	471	16 mars 2006. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante (<i>Mon. 23 mars 2006</i>)	545
4 août 1996. – LOI relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (<i>Mon. 18 septembre 1996</i>)	474	27 octobre 2006. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail (<i>Mon. 21 novembre 2006; Err. Mon. 20 décembre 2006</i>)	550
4 août 1996. – ARRÊTÉ ROYAL concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (<i>Mon. 1^{er} octobre 1996</i>)	492	17 mai 2007. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail (<i>Mon. 11 juillet 2007</i>)	553
25 avril 1997. – ARRÊTÉ ROYAL concernant la protection des travailleurs contre les risques résultant des rayonnements ionisants (<i>Mon. 12 juillet 1997; Err. Mon. 20 septembre 1997</i>)	497	2 juin 2008. – ARRÊTÉ ROYAL concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail (<i>Mon. 19 juin 2008</i>)	554
27 mars 1998. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (<i>Mon. 31 mars 1998</i>)	500	22 avril 2010. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux rayonnements optiques artificiels sur le lieu de travail (<i>Mon. 6 mai 2010</i>)	556
27 mars 1998. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail (<i>Mon. 31 mars 1998; Err. Mon. 11 juin 1998</i>)	503	15 décembre 2010. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise (<i>Mon. 28 décembre 2010; Err. Mon. 8 février 2011</i>)	558
27 mars 1998. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail (<i>Mon. 31 mars 1998</i>)	507	15 décembre 2010. – ARRÊTÉ ROYAL fixant des mesures relatives au bien-être au travail des intérimaires (<i>Mon. 28 décembre 2010</i>)	560
29 avril 1999. – ARRÊTÉ ROYAL concernant l'agrément de services externes pour les contrôles techniques sur le lieu de travail (<i>Mon. 2 septembre 1999; Err. Mon. 31 mars 2000</i>)	514	4 juin 2012. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux ambiances thermiques (<i>Mon. 21 juin 2012</i>)	561
3 mai 1999. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection des jeunes au travail (<i>Mon. 3 juin 1999; Err. Mon. 5 novembre 1999</i>)	517	28 mars 2014. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail (<i>Mon. 23 avril 2014</i>)	563
3 mai 1999. – ARRÊTÉ ROYAL relatif aux missions et au fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail (<i>Mon. 10 juillet 1999</i>)	519	20 mai 2016. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux champs électromagnétiques sur le lieu de travail (<i>Mon. 10 juin 2016; Err. Mon. 6 juillet 2016</i>)	566
20 décembre 2002. – LOI portant protection des conseillers en prévention (<i>Mon. 20 janvier 2003</i>)	521		
26 mars 2003. – ARRÊTÉ ROYAL concernant le bien-être des travailleurs susceptibles d'être exposés aux risques présentés par les atmosphères explosives (<i>Mon. 5 mai 2003</i>)	523	Chapitre V. Rémunération des travailleurs	
28 mai 2003. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la surveillance de la santé des travailleurs (<i>Mon. 16 juin 2003</i>)	524	12 avril 1965. – LOI concernant la protection de la rémunération des travailleurs (<i>Mon. 30 avril 1965</i>)	572
		28 décembre 1967. – LOI relative à l'octroi d'un salaire différé dans l'agriculture et l'horticulture (<i>Mon. 20 janvier 1968</i>)	579
		30 décembre 1982. – ARRÊTÉ ROYAL portant certaines mesures en matière de modération des rémunérations (<i>Mon. 18 janvier 1983</i>)	579
		23 décembre 2005. – LOI relative au pacte de solidarité entre les générations (<i>Mon. 30 décembre 2005; Err. Mon. 30 septembre 2008</i>)	581

21 décembre 2007. – LOI relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008 (<i>Mon. 31 décembre 2007; Err. Mon. 26 février 2008</i>)	581	8 février 1979. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les cas dans lesquels il peut être fait mention du sexe dans les conditions d'accès à un emploi ou à une activité professionnelle (<i>Mon. 16 février 1979</i>)	608
24 octobre 2013. – ARRÊTÉ ROYAL portant exécution, en matière de bonus de pension des travailleurs salariés, de l'article 7bis de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations (<i>Mon. 6 novembre 2013</i>)	583	14 juillet 1987. – ARRÊTÉ ROYAL portant des mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le secteur dans le secteur privé (<i>Mon. 26 août 1987</i>)	609
26 décembre 2015. – ARRÊTÉ ROYAL fixant les modalités de formalisation et de publicité d'un accord implicite sectoriel ou d'un usage sectoriel en matière de paiement de la rémunération de la main à la main (<i>Mon. 19 janvier 2016</i>)	584	16 décembre 2002. – LOI portant création de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (<i>Mon. 31 décembre 2002</i>)	609

Chapitre VI. Jours fériés

4 janvier 1974. – LOI relative aux jours fériés (<i>Mon. 31 janvier 1974</i>)	585	19 mars 2003. – ARRÊTÉ ROYAL fixant le statut organique de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (<i>Mon. 31 mars 2003</i>)	610
25 mars 1974. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'application de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés et de ses arrêtés d'exécution (<i>Mon. 7 mai 1974</i>)	587	10 mai 2007. – LOI tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes (<i>Mon. 30 mai 2007</i>)	611
18 avril 1974. – ARRÊTÉ ROYAL déterminant les modalités générales d'exécution de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés (<i>Mon. 24 avril 1974</i>)	587		
18 avril 1974. – ARRÊTÉ ROYAL autorisant les jours fériés les travaux effectués en exécution d'un contrat de travail domestique (<i>Mon. 24 avril 1974</i>)	588		
9 février 1976. – ARRÊTÉ ROYAL fixant un régime dérogatoire en matière de repos compensatoire pour l'occupation au travail des jours fériés, en ce qui concerne le personnel des entreprises ressortissant à la Commission paritaire des employés de casino (<i>Mon. 3 avril 1976</i>)	588		

Chapitre VII. Inspection du travail

5 février 1998. – DÉCRET du Conseil régional wallon relatif à la surveillance et au contrôle des législations relatives à la politique de l'emploi (<i>Mon. 20 février 1998</i>)	589	10 mai 2007. – LOI tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (<i>Mon. 30 mai 2007</i>)	618
5 février 1998. – DÉCRET du Conseil régional wallon relatif à la surveillance et au contrôle des législations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels (<i>Mon. 20 février 1998</i>)	592	22 mars 2007. – DÉCRET de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale relatif à l'égalité de traitement entre les personnes dans la formation professionnelle (<i>Mon. 24 janvier 2008</i>)	622
30 avril 2004. – DÉCRET du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandophone portant uniformisation des dispositions de contrôle, de sanction et pénales reprises dans la réglementation des matières de législation sociale qui relèvent de la compétence de la Communauté flamande et de la Région flamande (<i>Mon. 5 août 2004</i>)	594	4 septembre 2008. – ORDONNANCE du Parlement de la Région de Bruxelles-capitale relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi (<i>Mon. 16 septembre 2008; Err. Mon. 26 septembre 2008</i>)	624
		6 novembre 2008. – DÉCRET du Parlement wallon relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (<i>Mon. 19 décembre 2008</i>)	626
		29 avril 2010. – ARRÊTÉ du Gouvernement de la Communauté germanophone instaurant un programme visant la mise au travail de travailleurs âgés dans le secteur marchand privé (<i>Mon. 2 juin 2010</i>)	631
		19 mars 2012. – DÉCRET du Parlement de la Communauté germanophone visant à lutter contre certaines formes de discrimination (<i>Mon. 5 juin 2012</i>)	632
		25 avril 2014. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au rapport d'analyse sur la structure de la rémunération des travailleurs (<i>Mon. 15 mai 2014</i>)	635
		25 avril 2014. – ARRÊTÉ ROYAL relatif au médiateur en matière de lutte contre l'écart salarial entre hommes et femmes (<i>Mon. 21 mai 2014</i>)	636

Chapitre VIII. Travail frauduleux

6 juillet 1976. – LOI sur la répression du travail frauduleux à caractère commercial ou artisanal (<i>Mon. 20 juillet 1976</i>)	603
10 août 2015. – LOI-PROGRAMME (<i>Mon. 18 août 2015</i>)	603

Chapitre IX. Égalité de traitement entre les hommes et les femmes

4 août 1978. – LOI de réorientation économique (<i>Mon. 17 août 1978</i>)	606
27 novembre 1978. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'exécution du titre V de la loi du 4 août 1978 de réorientation économique (<i>Mon. 1^{er} décembre 1978</i>)	608

PARTIE IX - TENUE DES DOCUMENTS

23 octobre 1978. – ARRÊTÉ ROYAL n° 5 relatif à la tenue des documents sociaux (<i>Mon. 2 décembre 1978</i>)	637
8 août 1980. – ARRÊTÉ ROYAL relatif à la tenue des documents sociaux (<i>Mon. 27 août 1980; Err. Mon. 10 et 16 juin 1981</i>)	638
30 septembre 1980. – ARRÊTÉ ROYAL désignant les fonctionnaires et agents chargés de surveiller l'application de l'arrêté royal n° 5 du 23 octobre 1978 relatif à la tenue des documents sociaux et de ses arrêtés d'exécution (<i>Mon. 21 octobre 1980</i>)	642
17 juin 1983. – ARRÊTÉ ROYAL soustrayant certaines catégories d'employeurs à l'obligation de tenir le registre du personnel imposée par l'article 4, § 1 ^{er} , 1°, de l'arrêté royal n°5 du 23 octobre 1978 relatif à la tenue des documents sociaux (<i>Mon. 12 juillet 1983</i>)	642